

DÉCISION DU MAIRE  
N° 2023- 013

**CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE  
COMPLETE DE SECURITE DES BATIMENTS**

**Le MAIRE de la commune de Vourles,**

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,  
**VU** la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant  
délégation au Maire

**Considérant :** la nécessité de mettre en place un système de contrôle d'accès efficient,

**Décide :** de signer le contrat avec la société YPSILON sise Parc d'activité du Château 10 allée  
des Chazeau à Messimy (69510) prévoyant une location financière de 60 mois en  
maintenance complète FULL SERVICES prévoyant

- Pièces
- Main d'œuvre
- Déplacement
- Téléassistance et télémaintenance de 8 à 20h00 jours ouvrés
- Dépannage sur place dans un délai maximal de 48h00
- Une visite de contrôle par an + compte rendu
- Fourniture de 100 badges

Pour un montant de 554€HT mensuel  
Soit 664.80€TTC mensuel

Fait à Vourles, le 20 avril 2023

Catherine STARON,  
Maire

